



Institut National
Universitaire
Champollion

2017 **BILAN
SOCIAL**





Edito

L'année 2017 marque le passage en interne à la Direction des Ressources Humaines du dispositif de la paie à façon (convention avec la DRFIP et gestion intégrée par la DRH avec un contrôle de l'Agent Comptable).

Le bilan social 2017 regroupe de façon synthétique l'ensemble des données chiffrées permettant d'avoir une vision globale et de piloter un établissement autonome non RCE.

À travers les principaux indicateurs, l'emploi, les rémunérations, les conditions de travail et la formation sont analysés.

Un travail remarquable sur le graphisme et la mise en page a permis de rendre attractif le contenu du bilan social avec un double enjeu :

- préserver la richesse des informations en les rendant plus accessibles pour le lecteur ;
- mettre en perspective les données sociales de manière dynamique et politique.

Cette 9^e édition continue dans sa lancée avec une présentation plus visible et constitue un véritable instrument d'analyse des conditions sociales des personnels.

Ainsi elle permet de dégager des pistes d'amélioration et de favoriser le dialogue social.

Présenté sous forme d'un document synthétique, ce bilan social est accessible sur le site Internet de l'établissement afin que le plus grand nombre puisse en disposer.

Je vous en souhaite bonne lecture à tous.

M^{me} Brigitte PRADIN
Directrice de l'INU Champollion

Présentation de l'établissement

Créé par décret du 18 novembre 2015, l'Institut National Universitaire Champollion (ex Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion) est un établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel. L'Institut a son siège à Albi. Il dispose d'implantations sur trois campus à Albi, Castres et Rodez. L'établissement est aussi membre associé renforcé de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMiP).

L'Institut National Universitaire Champollion est organisé autour de :

6 DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT

- ▲ Arts Lettres et Langues (ALL)
- ▲ Droit Economie Gestion (DEG)
- ▲ Sciences Humaines et Sociales (SHS)
- ▲ Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
- ▲ Sciences et Technologies (ST)
- ▲ Ingénierie - Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé (ISIS)

9 ENTITÉS DE RECHERCHE

3 ÉQUIPES D'ACCUEIL LABELISÉES

- › EA 4599 Diagnostic des Plasmas Hors Equilibre (DPHE)
- › EA 7417 Biochimie et Toxicologie des Substances Bioactives (BTSB)
- › EA 7420 Sciences de la Cognition, Technologie, Ergonomie (SCoTE)

6 GROUPES DE RECHERCHE PLURIDISCIPLINAIRES

- › Education Intervention activité physique (EIAP, Rodez)
- › Groupe de recherche et d'études juridiques d'Albi (GREJA, Albi)
- › Connected Health Research Team (CHART, Castres)
- › Politiques Publiques, Environnement et Sociétés (PPES, Albi)
- › Textes, contextes et frontières (TCF, Albi)
- › Serious Game Research Lab (SGRL, Albi)

L'ÉTABLISSEMENT EST AUSSI DOTÉ DE 2 PLATEAUX TECHNIQUES

- › Posture et Mouvement (POM, Albi)
- › Connected Health Lab (CHL, Castres)

DES SERVICES GÉNÉRAUX QUI CONCOURENT À SON ADMINISTRATION

SERVICES D'APPUI

- › Affaires Générales et Juridiques
- › Aide au Pilotage
- › Communication-Culture
- › Direction du Système d'Information et des Usages du Numérique (DSIUN)

SERVICES D'APPUI À LA FORMATION ET À LA RECHERCHE

- › Scolarité Générale, Vie étudiante, Relations internationales
- › Formation Continue, Apprentissage
- › Scolarités Pédagogiques
- › Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'aide à l'Insertion Professionnelle (SUIO-IP)
- › Recherche

SERVICES RESSOURCES

- › Agence Comptable
- › Affaires Financières
- › Direction des Ressources Humaines (DRH)
- › Patrimoine, Hygiène et Sécurité

ET 1 SERVICE COMMUN

- › Service Commun de Documentation (SCD).



PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

LE PÉRIMÈTRE

Le personnel de l'Institut National Universitaire Champollion est réparti en deux catégories :

- › les enseignants et enseignants-chercheurs
- › les personnels de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (BIATSS)

Les effectifs figurant dans les tableaux sont les effectifs réels en fonction à l'INU Champollion, c'est-à-dire les personnes qui sont en activité dans l'établissement et rémunérées le 31 décembre 2017 (personnes physiques) et durant l'année civile 2017 (ETPT). Les personnes en délégation ou en Congé Recherche et Conversion Thématique (CRCT) sont intégrées dans le périmètre du bilan social.

Sont exclues du présent bilan social les personnes en détachement, disponibilité, congé parental. Dans ces positions en effet, les personnes libèrent leur poste qui est alors occupé soit par un agent titulaire, soit par un agent contractuel.

- › Document prévisionnel de gestion détaillé produit par la Direction des Ressources Humaines (tableau EXCEL) pour les rémunérations des personnels sur budget établissement.
- › GRH retour paye - COCKTAIL pour les rémunérations des personnels.
- › Tableau de suivi des vacances produit par la Direction des Ressources Humaines (tableau EXCEL) pour les vacances d'enseignement.
- › LAGAF pour la partie formation du personnel.

LA DATE D'OBSERVATION

La période de référence retenue est l'année civile 2017 (année universitaire 2016-2017 pour les vacances d'enseignement et Heures de Cours Complémentaires).

Pour les données observées à une date fixe, nous avons retenu la situation au 31 décembre 2017.

LES OUTILS

Les données présentées dans ce bilan social sont extraites des différentes applications composant notre système d'information :

- › Base de données produite par la Direction des Ressources Humaines (tableaux EXCEL) pour le calcul des effectifs et les études démographiques des agents titulaires et contractuels.
- › MANGUE - COCKTAIL pour la gestion administrative des agents titulaires et contractuels.

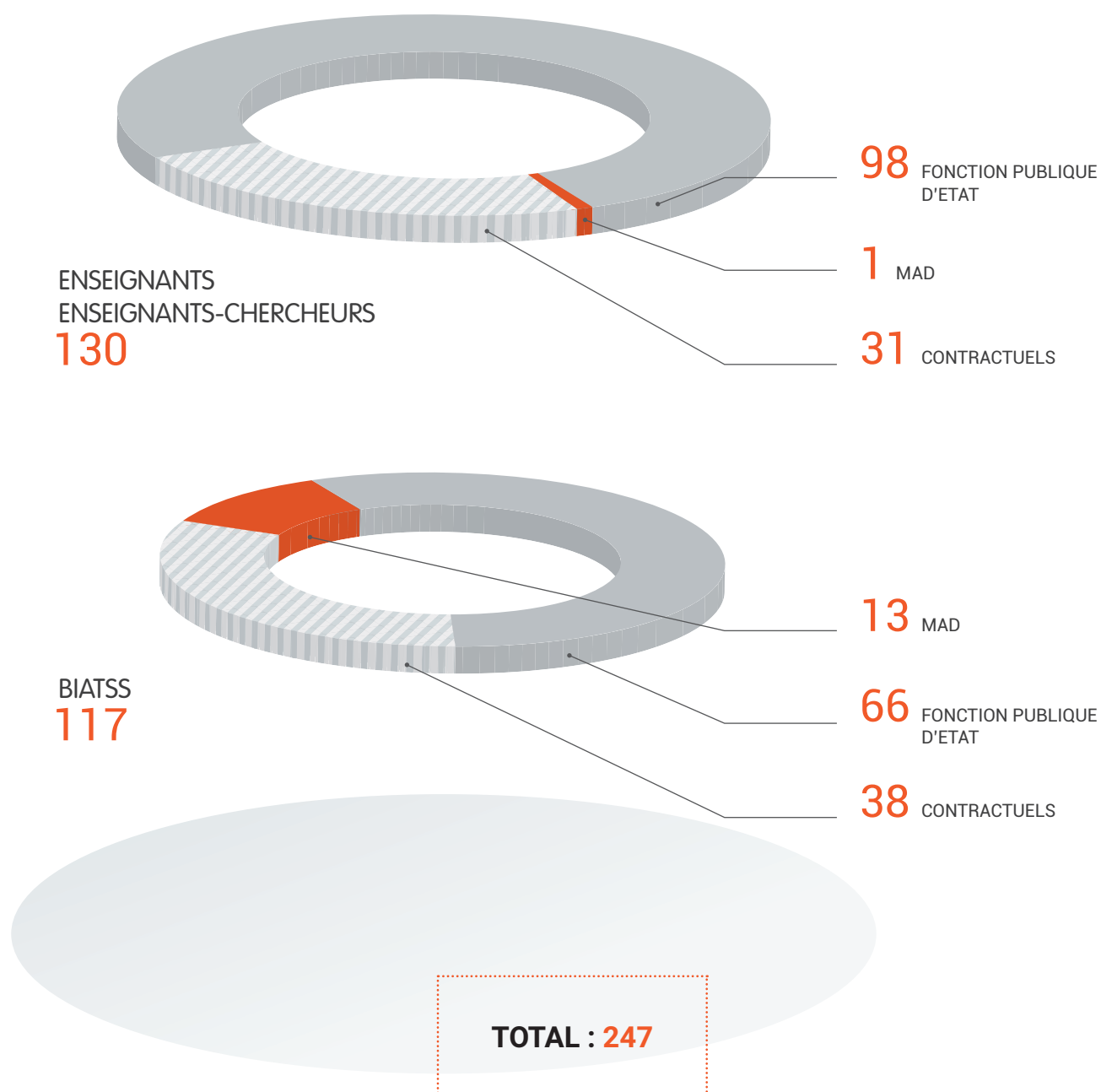
Table des matières

EMPLOIS, EFFECTIFS ET DÉMOGRAPHIE	7
EFFECTIF GLOBAL	7
STRUCTURE PAR AGE ET GENRE	12
AUTRES VACATAIRES	13
LES MOUVEMENTS DES PERSONNELS	15
PROMOTION DES PERSONNELS	16
 RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS OU MASSE SALARIALE	 18
RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR TYPE DE RÉMUNÉRATION	18
HEURES DE COURS COMPLÉMENTAIRES (HCC)	19
VACATIONS D'ENSEIGNEMENT	19
RÉFÉRENTIEL D'ÉQUIVALENCES HORAIRES	20
AUTRES TYPES DE VACATIONS	20
POLITIQUE INDEMNITAIRE	21
 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	 22
CONDITIONS DE TRAVAIL	22
LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	26
MÉDECINE DE PRÉVENTION	27
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES	27
LE HANDICAP	27
 FORMATION DES PERSONNELS	 29
 QUELQUES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	 34
 DÉFINITIONS	 35

EMPLOIS, EFFECTIFS ET DÉMOGRAPHIE

EFFECTIF GLOBAL

* EFFECTIFS AU 31/12/2017 EN PERSONNES PHYSIQUES



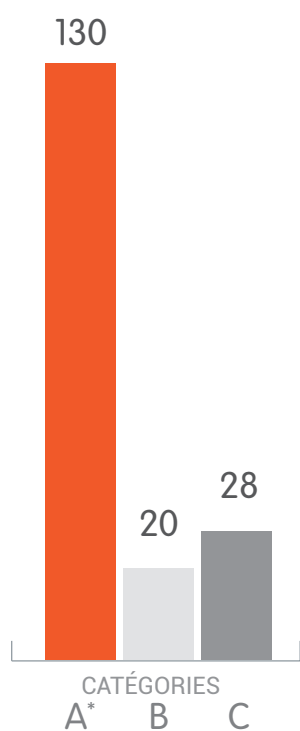
* RÉPARTITION DES EFFECTIFS 2017 (EN ETPT) PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS ET PAR BUDGET

CATÉGORIE D'EMPLOIS	CORPS		ETPT 2017 Budget ETAT	ETPT 2017 Personnel mis à disposition	ETPT 2017 Budget Etablis- sement	ETPT 2017 INUC	POUR RAPPEL ETPT 2016 INUC
PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS	Enseignants Chercheurs	Professeur des Universités	11	1	-	12,00	12,00
		Maître de Conférences	62,17	-	-	62,17	56,33
		Sous Total Enseignants Chercheurs	73,17	1,00	-	74,17	68,33
	Enseignants	PRCE	4 ,08	-	-	4,08	4,67
		PRAG	19,50	-	-	19,50	18,00
		ATER	0,75	-	0,17	0,92	2,67
		Enseignants Contractuels	7,50	-	4,74	12,24	12,45
		Sous Total Enseignants	31,83	-	4,91	36,74	37,79
	Chercheurs	Doctorants	-	-	8,08	8,08	9,58
		Post-Doctorants	-	-	0,50	0,5	-
		Sous Total Chercheurs	-	-	8,58	8,58	9,58
	Personnels Enseignants-chercheurs et enseignants		105	1	13,49	119,49	115,70
PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	Emplois fonctionnels et détachement	Directeur Général des Services	1,00	-	-	1,00	1,00
		Agent Comptable	1,00	-	-	1,00	1,00
	ITRF	Ingénieur Recherche	6,17	-	-	6,17	6,00
		Ingénieur Etudes	11,13	-	-	11,13	10,00
		Assistant Ingénieur	3,23	-	-	3,23	2,13
		Technicien	14,98	-	-	14,98	12,88
		Adjoint Technique	14,57	-	-	14,57	12,56

CATÉGORIE D'EMPLOIS		CORPS	ETPT 2017 Budget ETAT	ETPT 2017 Personnel mis à disposition	ETPT 2017 Budget Etablis- sement	ETPT 2017 INUC	POUR RAPPEL ETPT 2016 INUC
PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	AENES	Attaché principal d'Administration de l'Education Nationale	1,91	-	-	1,91	1,00
		Attaché d'Administration de l'Education Nationale	-	-	-	-	0,53
		Secrétaire administratif de l'Education Nationale	1,33	-	-	1,33	2,67
		Adjoint administratif de l'Education Nationale	0,66	-	-	0,66	1,67
	Bibliothèques	Conservateur	1,00	-	-	1,00	1,00
		Bibliothécaire assistant spécialisé	3,90	-	-	3,90	3,90
		Magasinier	1,00	-	-	1,00	1,00
	Personnels MAD	A		1,16		1,16	1,00
		B		0,42		0,42	1,67
		C		9,87		9,87	9,30
	Personnels Contractuels	A (dont contractuels recherche)	3,17		3,91	7,08	12,65
		B	2,03		6,56	8,59	11,01
		C	1,46		20,44	21,90	17,78
	Personnels administratifs et techniques		68,54	11,45	30,91	110,90	110,75
TOTAL			173,54	12,45	44,40	230,39	226,45

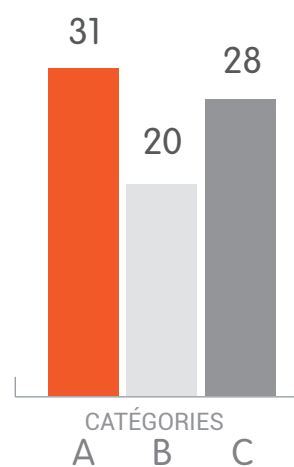
* **EFFECTIFS TITULAIRES RÉPARTIS PAR CATÉGORIE**

MAD pris en compte dans les personnels titulaires



* **EFFECTIFS BIATSS TITULAIRES RÉPARTIS PAR CATÉGORIE TOUTES FILIÈRES CONFONDUES (AENES-ITRF-BIB)**

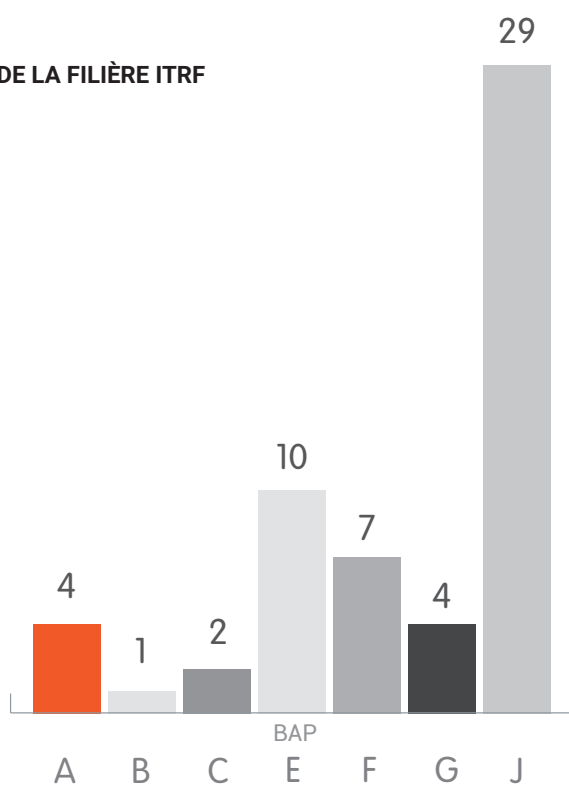
MAD pris en compte dans les personnels titulaires



*personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS catégorie A

* **LE POIDS DES EFFECTIFS DE CHAQUE BAP AU SEIN DE LA FILIÈRE ITRF**

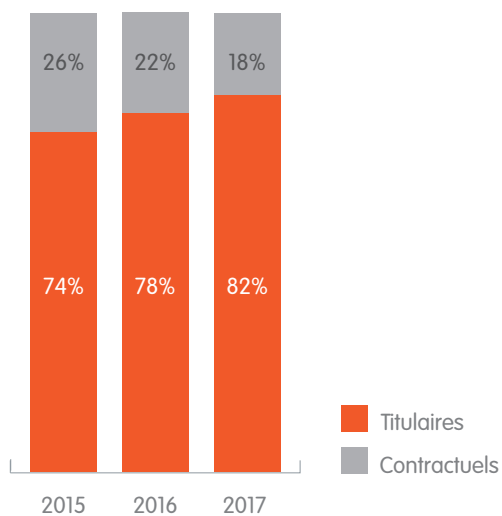
MAD pris en compte dans les personnels titulaires



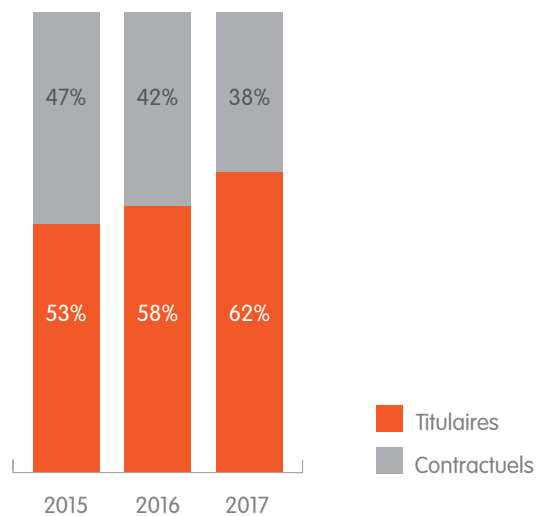
* **EFFECTIFS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS TITULAIRES VENTILÉS PAR DISCIPLINE (GROUPE CNU) ET PAR SEXE**
(MAD exclu)



* **EVOLUTION DU POIDS DES EFFECTIFS EN ETPT TITULAIRES ET NON TITULAIRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS DEPUIS 2015**



* **EVOLUTION DU POIDS DES EFFECTIFS EN ETPT TITULAIRES ET NON TITULAIRES BIATSS DEPUIS 2015**

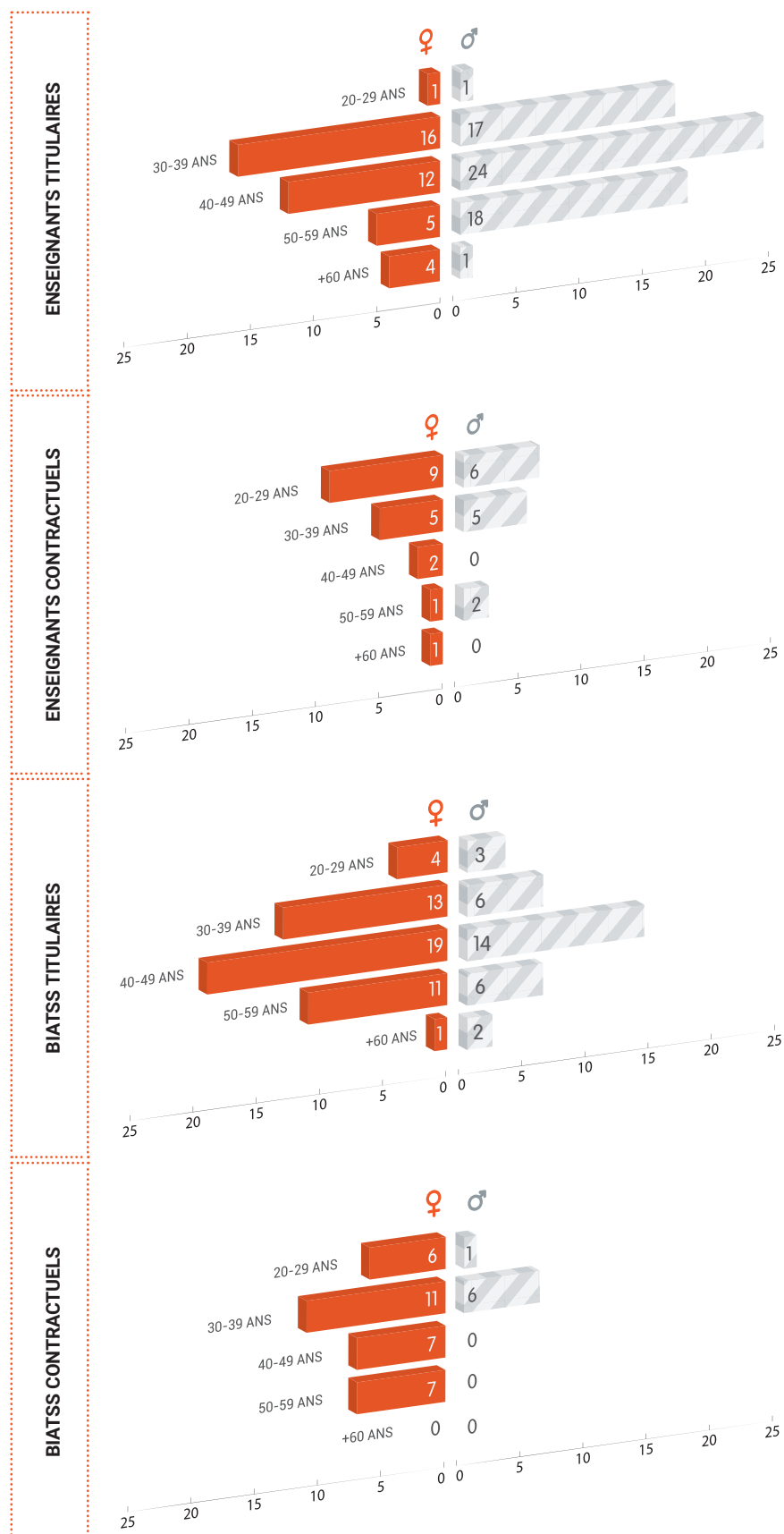


STRUCTURE PAR AGE ET GENRE

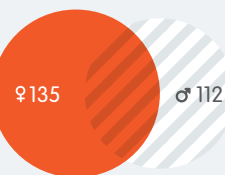
* RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE ET ÂGE, EN NOMBRE

Personnes physiques au 31/12/2017

MAD pris en compte dans les personnels titulaires



TOTAL : 247



* AGE MOYEN ET MÉDIAN DES AGENTS TITULAIRES

MAD pris en compte dans les personnels titulaires

ÂGE MOYEN	PERSONNEL ENSEIGNANT	
	♀	42 ans et 10 mois
	♂	45 ans et 1 mois
	Ensemble	44 ans et 3 mois
	PERSONNEL BIATSS	
ÂGE MOYEN	♀	43 ans et 6 mois
	♂	44 ans et 6 mois
	Ensemble	43 ans et 10 mois
	ENSEMBLE DES EFFECTIFS	
	♀	43 ans et 2 mois
ÂGE MOYEN	♂	44 ans et 11 mois
	Ensemble	44 ans et 1 mois
ÂGE MÉDIAN	PERSONNEL ENSEIGNANT	
	♀	42 ans et 1 mois
	♂	46 ans et 6 mois
	Ensemble	44 ans et 4 mois
	PERSONNEL BIATSS	
ÂGE MÉDIAN	♀	44 ans et 3 mois
	♂	45 ans et 4 mois
	Ensemble	45 ans et 1 mois
	ENSEMBLE DES EFFECTIFS	
	♀	42 ans et 9 mois
ÂGE MÉDIAN	♂	45 ans et 5 mois
	Ensemble	44 ans et 11 mois

AUTRES VACATAIRES

* VACATAIRES D'ENSEIGNEMENT

	NBRE INTERVENANTS	NBRE HEURES
Intervenants extérieurs fonctionnaires (CEV)	207	11 737,00
Intervenants extérieurs non fonctionnaires (CEV – ATV)	240	11 087,00
TOTAL	447	22 824,00
Intervenants extérieurs vacataires sous convention avec l'établissement*	131	4 334,50
Intervenants extérieurs vacataires sous convention de prestation de service	44	2 263,33
TOTAL	175	6 597,83
TOTAL	622	29 421,83

* Etablissements ayant signé une convention avec l'INU Champollion :

Université Toulouse Jean-Jaurès, Université Toulouse III Paul Sabatier, INSA, IMT-Mines Albi, ENSFEA, Lycées ...

* EMPLOIS ÉTUDIANTS

	MISSIONS	NBRE INTERVENANTS	NBRE HEURES
ALBI	Chaîne d'inscription	21	2 341,83
	Scolarité générale, Vie étudiante, Relations internationales	3	216,00
	Scolarités pédagogiques / DEG	1	114,25
	Scolarités pédagogiques / SHS	2	73,25
	Scolarités pédagogiques / ALL	1	46,25
	Département SHS / Mission pour la fondation à la mémoire de la SHOAH	2	80,00
	SCD	9	248,75
	Sport	3	190,00
	Action culturelle	2	101,25

	MISSIONS	NBRE INTERVENANTS	NBRE HEURES
ALBI	Accueil	1	144,00
	Aide au pilotage	4	85,00
RODEZ	Chaîne d'inscription	8	635,50
	Sport	6	269,50
	Accueil	2	262,00
CASTRES	SCD	3	183,50
TOTAL			4 991,08

NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS VACATAIRES INTERVENANT DANS L'ÉTABLISSEMENT : **64 DONT 4 SUR PLUSIEURS MISSIONS.**

*** SURVEILLANTS D'EXAMEN – CAMPUS ALBI**

	NBRE INTERVENANTS	NBRE HEURES
SCOLARITÉS PÉDAGOGIQUES / ALL	4	17,34
SCOLARITÉS PÉDAGOGIQUES / DEG	6	37,33
SCOLARITÉS PÉDAGOGIQUES / SHS	5	17,40
SCOLARITÉS PÉDAGOGIQUES / ST	3	6,75
FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE	1	17,00
SCOLARITÉ GÉNÉRALE, VIE ÉTUDIANTE, RELATIONS INTERNATIONALES / SECRÉTARIAT PARTICULIER HANDICAP	9	242,30
TOTAL		338,12

NOMBRE TOTAL DE SURVEILLANTS D'EXAMENS : **9 QUI INTERVIENNENT SUR PLUSIEURS DÉPARTEMENTS.**

*** AUTRES VACATIONS ADMINISTRATIVES**

	NBRE INTERVENANTS	NBRE HEURES
DRH - SERVICE FINANCIER	1	106
GUICHET UNIQUE	1	150
TOTAL	2	256

CARRIÈRE DES PERSONNELS

LES MOUVEMENTS DES PERSONNELS

→ Arrivée des personnels titulaires

2017	PU	MCF	ENS. 2ND DEGRÉ	BIATSS	TOTAL
Concours	-	3	1	10	14
Mutation	-	1	-	-	1
Intégration	-	-	-	1	1
Détachement	-	-	-	1	1
Mise à disposition	-	-	-	1	1
TOTAL					18

POUR RAPPEL 2016	PU	MCF	ENS. 2ND DEGRÉ	BIATSS	TOTAL
Concours	-	6	3	7	16
Mutation	-	1	-	1	2
Intégration	-	-	-	2	2
Détachement	-	-	-	1	1
TOTAL					21

→ Départ des personnels titulaires / **Sorties définitives**

2017	PU	MCF	ENS. 2ND DEGRÉ	BIATSS	TOTAL
Retraite	-	-	1	2	3
Concours	-	1	-	1	2
Mutation	-	-	-	2	2
Disponibilité					-
Fin de fonction*	-	-	-	1	1
TOTAL					8

POUR RAPPEL 2016	PU	MCF	ENS. 2ND DEGRÉ	BIATSS	TOTAL
Retraite	-	-	-	-	-
Concours	-	-	-	-	-
Mutation	-	-	-	2	2
Disponibilité			1		1
Fin de fonction*	-	-	-	1	1
TOTAL					4

*Décès, démission, fin de mise à disposition, etc.

→ **Sorties provisoires**

2017	PU	MCF	ENS. 2ND DEGRÉ	BIATSS	TOTAL
Détachement	-	1	-	1	2
Disponibilité	-	-		1	1
Délégation	-	1		-	1
Congé parental	-	-	1	-	1
TOTAL					5

POUR RAPPEL 2016	PU	MCF	ENS. 2ND DEGRÉ	BIATSS	TOTAL
Détachement	-	-	-	1	1
Disponibilité	-	-		1	1
Congé parental	-	-	2	-	2
TOTAL					4

PROMOTION DES PERSONNELS

* PROMOTION DE GRADES (EXAMEN PROFESSIONNEL/TABLEAU D'AVANCEMENT)

	FILIÈRE	CORPS/GRADE	2017	POUR RAPPEL 2016
PERSONNELS ENSEIGNANTS	Enseignants-Chercheurs	PU CE	1	1
		PU 1C	1	1
		MCF HC	1	1
	Enseignants 2 nd degré	PRAG HC	2	2
		PRCE HC	-	1
PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	ITRF	ADJAENES 1C	-	-
		IGE HC	1	-
		IGE 1C	-	1
		TCH SC	-	1
		ATRF 1C	-	1
	Bibliothèques	BIBAS CS	-	1
TOTAL			6	10

* PROMOTION DE CORPS (CONCOURS/LISTE D'APTITUDE)

	FILIÈRE	CORPS/GRADE	2017	POUR RAPPEL 2016
PERSONNELS ENSEIGNANTS	Enseignants-Chercheurs	MCF	1	-
PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	ITRF	TCH		1
TOTAL			1	1

FOCUS

PPCR

« Parcours professionnels, carrières et rémunérations » a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière :

C'est un rééquilibrage de la part des primes dans la rémunération des agents publics, avec la transformation d'une partie de leurs primes (398 € annuels en catégorie A, 278 € annuels en catégorie B et 167 € annuels en catégorie C) en points d'indice, en vue d'une amélioration du niveau des retraites.

Ce rééquilibrage se traduit, de manière pérenne, sur le bulletin de salaire, par une minoration du montant de primes et par une augmentation de l'indice de rémunération.

Ce transfert est réalisé :

- En 2016 pour la catégorie B ;
- En 2017 pour la catégorie C ;
- En 2 étapes, en 2017 et 2018 pour la catégorie A (enseignants-chercheurs / enseignants / BIATSS)

Au-delà de ce rééquilibrage, entre la part indiciaire et les primes, PPCR se traduit sur la période 2016-2020 par :

- une augmentation des indices de début et de fin de carrière ;
- une amélioration des déroulements de carrière ;
- la possibilité pour chaque fonctionnaire d'effectuer une carrière sur au moins 2 grades ;
- une reconnaissance du niveau de qualification et des missions exercées par les personnels sociaux de catégorie B à travers leur passage en catégorie A à compter de 2018.

RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS OU MASSE SALARIALE

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR TYPE DE RÉMUNÉRATION

CATÉGORIE	BUDGET ÉTAT	BUDGET ÉTABLISSEMENT	BUDGET ÉTAT	BUDGET ÉTABLISSEMENT
	MASSE SALARIALE 2017	MASSE SALARIALE 2017	POUR RAPPEL MASSE SALARIALE 2016	POUR RAPPEL MASSE SALARIALE 2016 - COÛT CHARGÉ
Rémunération principale	6 213 294,07	987 471,50	5 557 979,07	1 836 898,35
Prestations sociales	9 040,27	2 258,29	8 835,15	
CET	12 808,32	2 555,00	19 600,00	
GIPA	-	-	2 438,68	
IDV	12 761,98	-	-	-
Primes et indemnités	440 315,41	73 414,19	395 173,56	94 656,00
HCC	-	509 435,80	-	473 963,48
Vacations d'enseignement (CEV – ATV)	-	945 184,77	-	1 336 347,40
Vacations d'enseignement sous convention	-	-	-	234 603,40 *
Autres type de vacances	-	59 980,20	-	72 310,05
Action formation	-	4 065,04	-	-
ARE	25 659,15	-	8 830,36	-
Charges patronales	5 337 540,82	632 960,38	4 804 583,69	-
TOTAL	12 051 420,02	3 217 325,17	10 797 440,51	4 055 706,04

* CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

REMUNERATION des personnels mis à disposition	-	450 067,04	-	496 361,12
Convention de prestation de service d'enseignement	-	279 539,32 *	-	159 232,33
Vacations d'enseignement sous convention			-	-

* Passage en crédits de fonctionnement en 2017

LEXIQUE

- **Rémunération principale** : Traitement brut, supplément familial de traitement, NBI
- **Prestations sociales** : Remboursement domicile travail hors IDF
- **CET** : Compte Epargne Temps
- **GIPA** : Indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat
- **Primes et indemnités** : Primes BIATSS (PPRS, IFSE, IAT...), primes enseignants (PRES,PES,PEDR) et indemnités (régie, formation continue ...)
- **IDV** : Indemnité de Départ Volontaire
- **HCC** : Heures de Cours Complémentaires
- **Vacations d'enseignement** : Vacations d'enseignement effectuées par des Chargés d'Enseignement Vacataires (CEV) et des Agents Temporaires Vacataires (ATV)
- **Autres types de vacances** : Emplois étudiant , surveillants d'examen et vacances administratives.
- **Vacations d'enseignement sous convention** : Heures d'enseignement des intervenants d'établissement sous convention avec l'INU Champollion
- **Charges patronales** : Cotisations : pension civile, vieillesse, accident du travail, ...
- **ARE** : Aide au Retour à l'Emploi

HEURES DE COURS COMPLEMENTAIRES (HCC)¹

Payées en 2017 au titre de l'année universitaire 2016-2017

	NBRE HEURES	MONTANT EN €
Enseignants titulaires	11 681,86	485 720,28
Enseignants contractuels	623,45	25 715,52
TOTAL	12 305,31	509 435,80

Le tableau inclut les heures REH.

VACATIONS D'ENSEIGNEMENT¹

Payées en 2017 au titre de l'année universitaire 2016-2017

	MONTANT EN €
Intervenants extérieurs fonctionnaires (CEV)	486 033,15
Intervenants extérieurs non fonctionnaires (CEV – ATV)	459 151,62
TOTAL	945 184,77

¹ Montant brut : 41,41 € /h

* CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT Payés en 2017

	ANNÉE UNIVERSITAIRE	MONTANT EN €
Intervenants extérieurs vacataires sous convention avec l'établissement	2015-2016	90 605,42
	2016-2017	92 529,00
Intervenants extérieurs vacataires sous convention de prestation de service d'enseignement	2016-2017	96 404,90
TOTAL		279 539,32

RÉFÉRENTIEL D'ÉQUIVALENCES HORAIRES

RESPONSABILITÉS DE STRUCTURES OU DE MISSIONS PÉDAGOGIQUES

Volume HRS en ETD	3 055
-------------------	-------

INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Volume HRS en ETD	46
-------------------	----

ACTIVITÉS D'ENCADREMENT D'ÉTUDIANTS EN FORMATION INITIALE OU CONTINUE, EN APPRENTISSAGE OU VAE

Volume HRS en ETD	151
-------------------	-----

Volume total HRS en ETD	3 252
Volume total HRS après application des règles de plafonds HRS et HCC	2 953

AUTRES TYPES DE VACATIONS ²

	MONTANT BRUT EN €
Emploi étudiant	53 600,57
Surveillants d'examens	3 630,19
Autres vacations administratives	2 749,44
TOTAL	59 980,20

² Montant brut : Smic + 10 % soit 10,74 €/h

POLITIQUE INDEMNITAIRE

* INDEMNITÉS ET PRIMES PERÇUES PAR LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	BUDGET ETAT MONTANT TOTAL BRUT EN €	BUDGET ETABLISSEMENT MONTANT TOTAL BRUT EN €
PES / PRES	97	127 539,30	-
PEDR	12	-	55 625,00
Indemnité CNU	3	-	3 648,74

* INDEMNITÉS ET PRIMES PERÇUES PAR LES PERSONNELS BIATSS

	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	BUDGET ETAT MONTANT TOTAL BRUT EN €	BUDGET ETABLISSEMENT MONTANT TOTAL BRUT EN €
Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)	63	312 776 ,11	-
Prime de participation à la recherche scientifique (PPRS)	53		
Prime de fonction informatique (PFI)	10		
Indemnité de caisse et de responsabilité	1		
Indemnité chaussure / habillement	1		
Indemnité de sujétions spéciales	1		
Indemnité d'administration et de technicité (IAT)	1		
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)	4		
Prime de technicité forfaitaire	4		
Indemnité spéciale des conservateurs	1		
Prime d'administration	1		
Indemnité de régie / Indemnité pour activités de formation continue / Autres projets	12	-	14 140,45

FOCUS

PAIE A FAÇON

Le service liaison rémunération de la Direction Régionale des Finances Publiques réalise les opérations de paye pour le compte d'un établissement public sur la base d'une convention, moyennant rétribution.

L'ordonnateur de la paie est la directrice de l'établissement ou son représentant et le comptable assignataire est l'agent comptable de l'établissement.

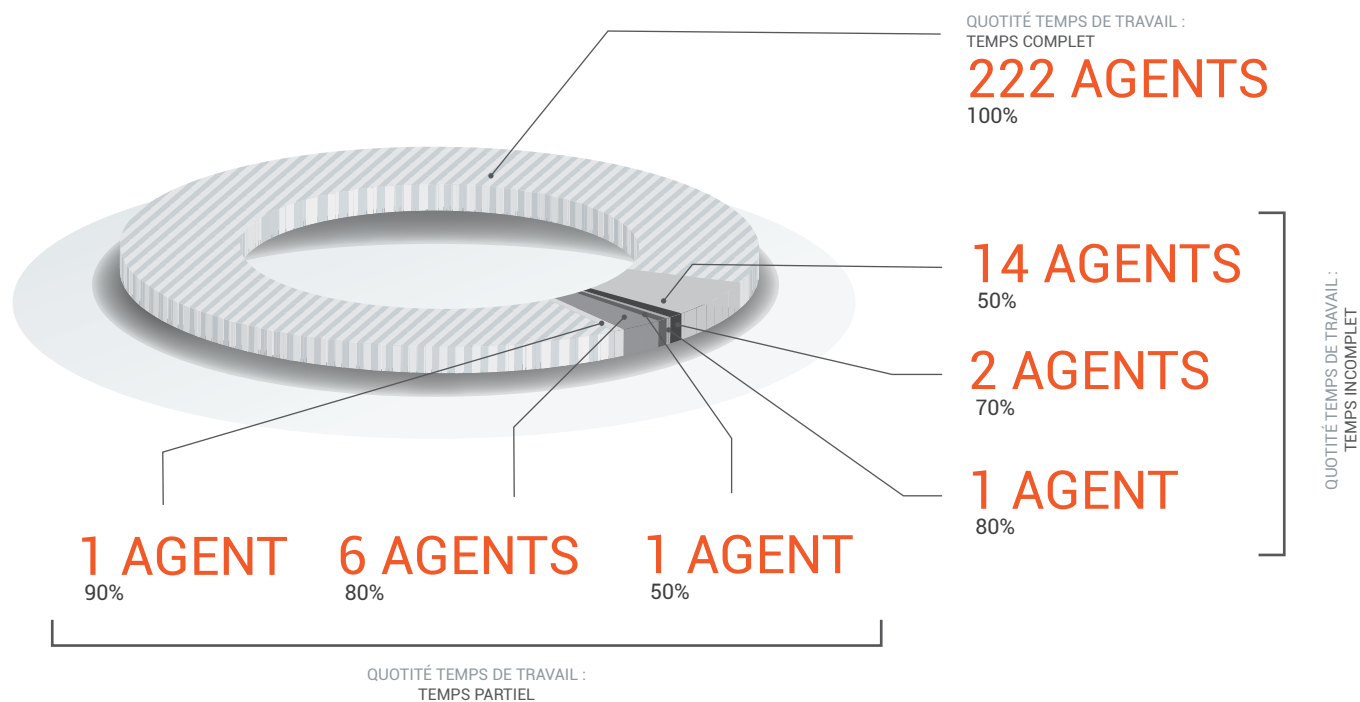
Juridiquement, les responsabilités sont donc à ce niveau et la DRFIP n'est que « prestataire de services ». Il importera à la DRH et à l'agence comptable de maîtriser tous les éléments de rémunération et les charges afférentes et d'en assurer le suivi, soit pour les calculer et les verser, soit seulement pour les contrôler.

Observations : cette procédure est obligatoire pour les établissements étant passés aux RCE. Dans notre cas, la décision de passer à une paie à façon est essentiellement due à l'utilisation du futur logiciel PECHE (Cocktail) en lien avec une application de paie et pour une gestion intégrée (administrative et financière).

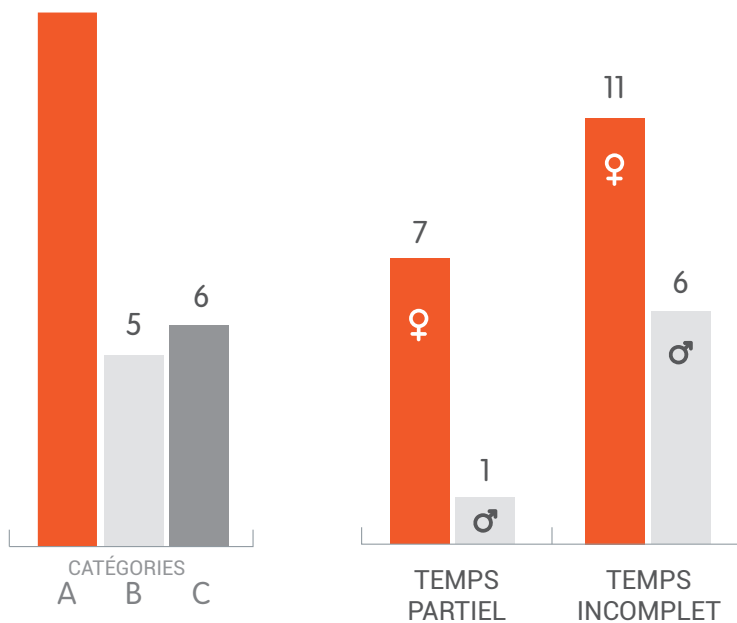
SANTE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONDITIONS DE TRAVAIL

* LE TEMPS DE TRAVAIL



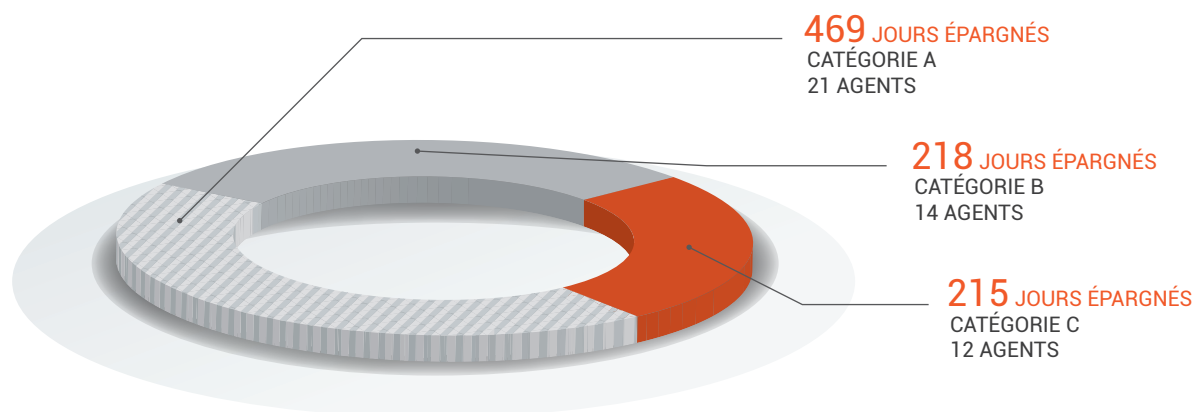
14
DONT 12 ENSEIGNANTS



TOTAL PERSONNELS
À TEMPS INCOMPLET
OU PARTIEL : 25

* LE COMPTE EPARGNE TEMPS

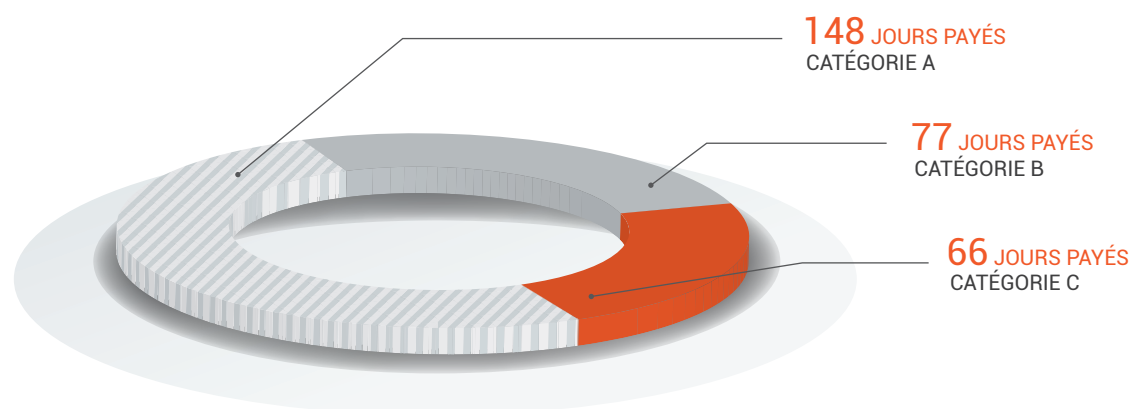
→ Nombre de jours épargnés en 2017 par catégorie de personnels



TOTAL NOMBRE DE JOURS ÉPARGNÉS : 902

TOTAL AGENTS AYANT UN CET : 47

→ Nombre de jours payés par catégorie de personnels



TOTAL JOURS PAYÉS : 291

* LE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

Un agent non titulaire BIATSS a bénéficié d'un mi-temps thérapeutique en 2017.

* LES CONGÉS RÉGLEMENTAIRES (HORS CONGES ANNUELS) ET AUTORISATIONS D'ABSENCE

		2017		POUR RAPPEL 2016	
		NBRE D'AGENTS	NBRE DE JOURS	NBRE D'AGENTS	NBRE DE JOURS
Enseignants titulaires	Congé maladie ordinaire	8	103	11	157
	Congé longue maladie	1	70	-	-
	Congé longue durée	-	-	-	-
	Congé maternité	3	257	1	88
	Congé paternité	2	22	5	49
	Garde enfant malade	-	-	1	1
	Congé formation professionnelle	-	-	-	-
	CRCT	1	181	-	-
	Sous-total	15	633	18	295
Enseignants contractuels	Congé maladie ordinaire	5	24	2	72
	Congé grave maladie	-	-	-	-
	Congé maternité	-	-	-	-
	Congé paternité	-	-	-	-
	Garde enfant malade	-	-	-	-
	Sous-total	5	24	2	72
BIATSS titulaires	Congé maladie ordinaire	16	325	18	257
	Congé longue maladie	2	448	2	217
	Congé longue durée	1	257	-	-
	Congé maternité	1	72	1	91
	Congé paternité	2	22	1	11
	Garde enfant malade	18	30	7	15
	Sous-total	40	1 154	29	591
BIATSS contractuels	Congé maladie ordinaire	18	158	23	397
	Congé grave maladie	1	284	1	81
	Congé maternité	2	189	-	-
	Congé paternité	-	-	2	22
	Garde enfant malade	9	18,50	5	9,50
	Sous-total	30	649,50	31	509,50
TOTAL		90	2 460,50	80	1 467,50

*** LES AUTORISATIONS D'ABSENCE RELEVANT DE DÉCISIONS INTERNES VALIDÉES
PAR LES INSTANCES DE L'ÉTABLISSEMENT**

		2017		POUR RAPPEL 2016 **	
		NBRE D'AGENTS	NBRE DE JOURS	NBRE D'AGENTS	NBRE DE JOURS
Personnels titulaires	Maladies de courte durée (Absences sans justificatifs - 2 jours consécutifs 3 fois dans l'année)	36*	55	26	54
	Absences pour déménagement	3	4	1	2
	Absences liées à un concours	7	23	3	11
	Absences pour PACS ou mariage	1	5	2	10
	Absences liées à un décès	1	2	1	1
	Absences suite à une naissance	2	6	1	3
	Absence autres (rendez-vous médicaux spécifiques, réunions particulières ...)	5	13	-	-
	Sous-total	55	108	34	81

* dont 4 personnes ayant pris plus de 2 jours sur les 6 jours accordés.

Personnels contractuels	Maladies de courte durée (Absences sans justificatifs - 2 jours consécutifs 3 fois dans l'année)	17*	30,5	8	17,5
	Absences pour déménagement	-	-	2	3
	Absences liées à un concours	15	41	17	41
	Absences pour PACS ou mariage	1	5	-	-
	Absences liées à un décès	-	-	-	-
	Absences suite à une naissance	1	3	1	3
	Sous-total	34	79,5	28	64,5

* dont 5 personnes ayant pris plus de 2 jours sur les 6 jours accordés.

TOTAL	89	187,5	62	145,5
--------------	-----------	--------------	-----------	--------------

** Données non exhaustives

Pour les agents nommés en cours d'année ils ont été comptabilisés pour maladie courte durée en tant que titulaires, tandis que pour les autorisations d'absences concours ils ont été comptabilisés en tant que contractuels.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

* CHSCT (COMITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL)

Le CHSCT s'est réuni **2** fois en 2017.

Son rôle :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Pour cela, le CHSCT :

- analyse les risques professionnels dans les conditions définies par l'article L. 4612-2 du code du travail ;
- analyse les risques auxquels peuvent être exposés les usagers de l'établissement
- contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels et suscite toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective ;
- peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel ;
- suggère toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, à assurer l'instruction et le perfectionnement des personnes dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité ;
- coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veille à leur mise en œuvre.

Sa composition :

- les membres représentants de l'administration sont la Directrice et la Directrice des Ressources Humaines. Les suppléants sont le Directeur Général des services et le chef d'équipe du service Patrimoine, Hygiène et sécurité ;
- 5 représentants du personnel titulaires et 5 représentants du personnel suppléants sont désignés par les organisations syndicales représentatives au Comité Technique ;
- 2 représentants des usagers (étudiants) et 2 suppléants ;
- le conseiller de prévention et le médecin de prévention assistent aux réunions ;
- les assistants de prévention peuvent assister aux réunions.

Le président du CHSCT peut convoquer des experts (voix consultative) à la demande de l'administration ou des représentants du personnel. Le CHSCT peut en outre faire appel au concours de toute personne qualifiée (voix consultative).

Les représentants du personnel au CHSCT ont changé suite à l'arrêté n°2016-94 du 25 juin 2016.

* ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Les assistants de prévention ont pour fonction d'assister et de conseiller la/le responsable de l'unité de travail ou du bâtiment auprès duquel elle/il est nommé dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des personnes ;
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des personnes ;

- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité, des techniques propres à les résoudre, des obligations réglementaires et des consignes à appliquer ;
- veiller à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité dans leur unité de travail.

Au titre de cette mission, les assistants de prévention :

- proposent des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
- participent, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation du personnel.

Au 31 décembre 2017, **9** assistants de prévention étaient désignés pour assurer ces fonctions.

MÉDECINE DE PRÉVENTION

* VISITE MÉDICALE OBLIGATOIRE

		NBRE AGENTS	OBSERVATION
Visite médicale à l'embauche		42	Effectuée par un médecin agréé
Visite médicale périodique	Quinquennale	-	<i>Non effectuée car plus de médecin de prévention 207 agents concernés</i>
	Annuelle (surveillance renforcée)	-	<i>Non effectuée car plus de médecin de prévention 40 agents concernés</i>
Visite de reprise		1	Effectué par le comité médical

* COMITÉ MÉDICAL

4 dossiers ont été transmis au comité médical pour l'année 2017, dont trois dossiers pour deux agents titulaires femmes et un agent non titulaire femme et un dossier pour un agent titulaire homme.

LES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES

* ACCIDENTS DE TRAVAIL, DE SERVICE ET DE TRAJET



* MALADIE PROFESSIONNELLE

Aucune maladie professionnelle n'a été reconnue pour l'année 2017.

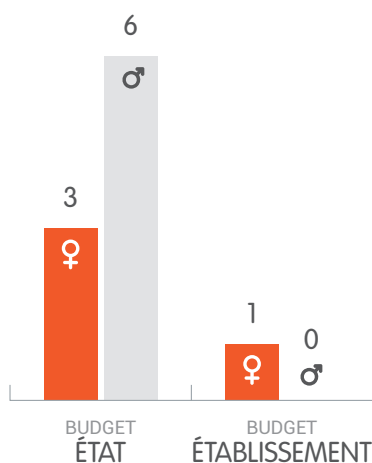
LE HANDICAP

Comme tout employeur public employant plus de 20 personnes, l'Institut Universitaire National Champollion est tenu d'employer au moins 6% de personnel en situation de handicap, il s'agit des **Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)**.

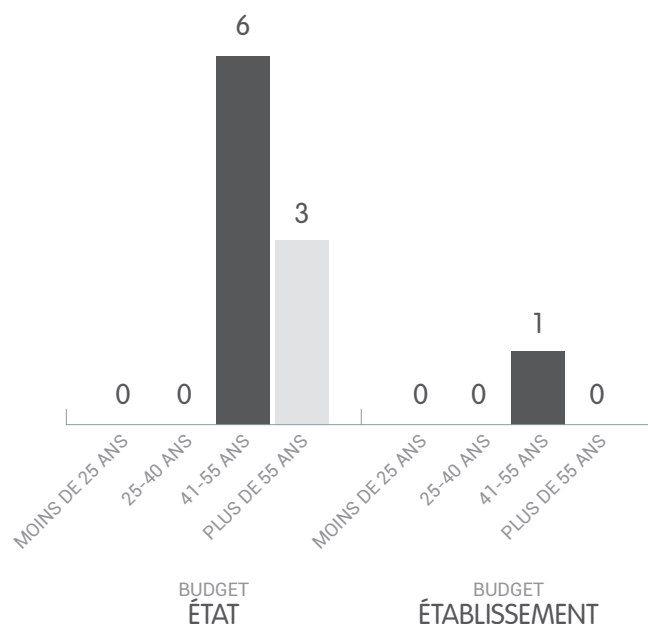
* BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI AU 01/01/2017 (TITULAIRES ET CONTRACTUELS)

	BUDGET ÉTAT	BUDGET ÉTABLISSEMENT
Personnels enseignants	0	0
Personnel BIATSS	9	1
TOTAL	9	1

→ répartition par genre



→ répartition par âge



L'Institut National Universitaire Champollion étant un établissement non RCE, l'obligation d'emploi des universités en faveur des personnes en situation de handicap n'est calculée que sur la seule part des personnels contractuels rémunérés sur le budget de l'établissement (Titre III + ressources propres).

* TAUX D'EMPLOI DE PERSONNEL EN SITUATION DE HANDICAP EN 2017 SUR LE BUDGET ÉTABLISSEMENT

Taux direct	2,08
Taux légal	2,08
Contribution FIPHFP	3 904,00 €

On distingue le taux d'emploi direct et le taux d'emploi légal.

Le taux direct est le ratio entre les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et l'effectif total.

Le taux légal prend en compte le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi et certaines dépenses réalisées par l'établissement en faveur du personnel en situation de handicap.

Le taux à atteindre pour tous les établissements est de 6%. Si le taux réel est inférieur, les établissements doivent s'acquitter d'une contribution spécifique.

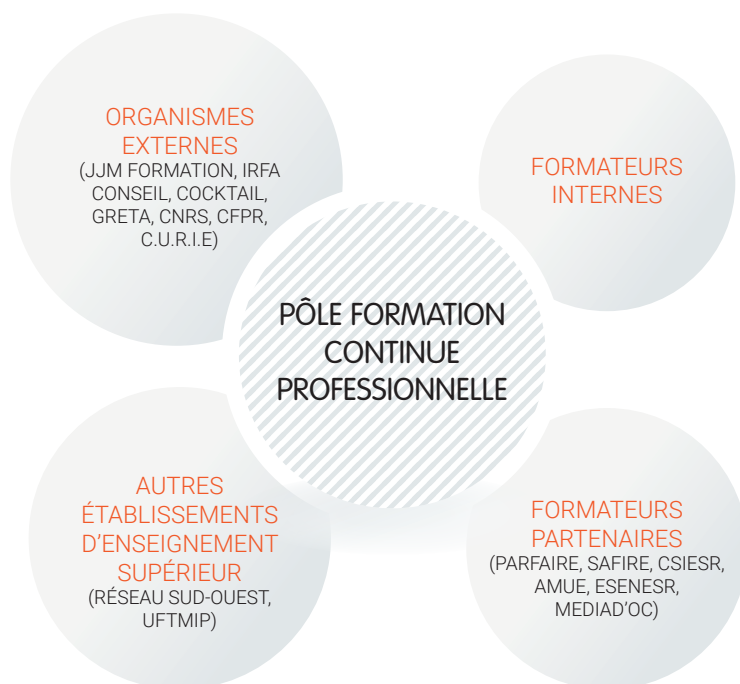
Enfin, pour calculer le montant de la contribution due par l'établissement, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) tient, en outre, compte des dépenses réalisées en faveur des étudiants en situation de handicap.

Pour Information : Taux d'emploi de personnel en situation de handicap en 2017 sur le budget Etat et établissement.

Taux direct	4,05
-------------	------

FORMATION DES PERSONNELS

Le budget dédié à la formation continue professionnelle s'élève à 26 500 € en crédit de fonctionnement (10) et à 7 500 € en crédit de personnel (30) soit un **budget total de 34 000 €**.



* RÉPARTITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE

			2017	POUR RAPPEL 2016
			NBRE D'AGENTS	NBRE D'AGENTS
Enseignants Chercheurs Enseignants		Homme	15	10
		Femme	11	1
BIATSS	Catégorie A	Homme	9	9
		Femme	14	9
	Catégorie B	Homme	5	6
		Femme	20	15
	Catégorie C	Homme	12	8
		Femme	36	17
TOTAL			122	75

Ces agents peuvent avoir participé à plusieurs actions de formation.

TOTAL DES ACTIONS DE FORMATIONS SUIVIES	2 767,50 Heures
--	------------------------

*** ACTIONS DE FORMATION SUIVIES**

→ Budget formation du personnel (DRH)

DOMAINES	INTITULÉS DES FORMATIONS	NBRE DE STAGIAIRES	NBRE D'HEURES DE FORMATION (PAR STAGIAIRE)	COÛT DE LA FORMATION EN EUROS (€)	
				CRÉDITS FONCTIONNEMENT	CRÉDITS PERSONNELS
Accueil des publics	Accueil du public	1	10,50		
Applications de gestion	Formation débutant MANGUE	1	13,00		
Colloques, congrès, conférences	Colloque "L'individu pluriel ? Enjeux actuels de la construction de soi au travail	1	6,00		
	Congreso Internacional de Orientacion Educativa 2017	1	21,00		
	Information et présentation des concours	13	2,00		
	PédagoTICE	5	13,00	82,50	
	Regroupement des correspondant handicap de l'ESR	1	6,00		
Développement personnel	Gestion du stress	1	3,50		
Environnement professionnel	Aspect réglementaires de la prise en charge d'un stagiaire FC	1	18,00	900	
	Atelier SCD Rodez	4	2,00		
	Audit interne - Les pré requis - niveau 1	1	14,00	624	
	Connaissance de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	30	416,00		
	Découverte des outils et méthodes de veille - SCD Rodez	3	2,00		
	Découverte des outils et services de la BU accessibles au personnel de l'INU	4	2,00		
	Formation de formateurs accompagnateur PEC	1	6,00		
	Formation FORMES	4	18,00		
	Formation logiciel BOOKY	4	7,00	1032	
	Formation réglementaire concours	1	6,50		
	Gestion de stock	4	6,00	840	
	Journée d'accueil	25	6,00		
	Parcours de formation DGS - Adaptation à l'emploi	1	15,00		
	Pêche	19	3,00		
	SCOUT	31	2,00		
	SENIORITA	1	14,50		
	Valorisation de la recherche - Les fondamentaux	1	14,00	795	
Expression écrite ou orale	Coaching vocal, aller plus loin	1	3,00		
	Coaching vocal, trouver sa voix	2	6,00		
Gestion de l'étudiant	Décrire une certification en compétences et blocs de compétences	4	6,00	948	

Gestion des ressources humaines	Fondamentaux RH	3	26,50		
Gestion du personnel	Connaitre les avantages et contraintes du télétravail	1	6,00		
	Perfectionner la gestion des dossiers chômage	1	12,00	1040	
	Manager par les risques	1	21,00	936	
Gestion et comptabilité	Module gfc-Compta	1	7,00		
	Module gfc-Dépenses	2	10,00		
	Plan de trésorerie	1	6,00	244,56	
	Zoom sur le code des marchés publics - des changements à ne pas manquer !	1	6,00		
Hygiène et sécurité	Gestion de crise	9	7,50		
	Obtenir des compétences de bases en prévention	1	14,00		
	Préparation à l'habilitation électrique	1	21,00	420	
	Recyclage habilitation électrique	1	14,00	210	
	Recyclage SST	6	7,00	630	
	SST formation initiale	7	14,00	1400	
Insertion professionnelle	Accompagnement VAE et ingénierie de parcours	1	15,00	400	
	Formation des tuteurs académiques	1	5,50		
Langages et bases de données	PHP-MySQL Initiation + Approfondissement	1	35,00	735	
	ProjeQtor "Chef de projet junior"	1	15,00		
Langues étrangères	Anglais Pro	6	20,00		1 168,69
	Italien	1	30,00	180	
Méthodologie	Découvrir les cartes mentales	1	3,50		
	Formation au Mind Mapping	6	13,00	2160	
Préparation aux concours	Feuillet d'activité	11	6,00	1150	
	Note de synthèse	1	12,00		
	Préparation à l'élaboration du CV et rédaction de la lettre de motivation	5	3,00		
	QCM / QROC	13	6,00	1150	
	Rapport d'Activité	17	7,00		
	Note de synthèse - concours ASI externe	1	12,50		
Technologies d'information et de communication	Données personnelles et règlement européen sur la Protection des données : comment se mettre en conformité	1	6,00		
	Formation ITIL Fondamentaux	4	21,00		
	Gestion Electronique de Documents : NUXEO	11	2,50		
	MOODLE Niveau 1	4	2,00		
	Organisation, exploitation et maintenance de matériels audiovisuels	1	12,00		
Divers	Adhésion association, logistique accueil formation			1 753,03	
TOTAL		289	638,50	17 634,09	1 168,69
				SOIT	18 802,82 €

INTITULÉS DES FORMATIONS	NBRE DE STAGIAIRES	NBRE D'HEURES DE FORMATION (PAR STAGIAIRE)	COÛT DE LA FORMATION	
			CRÉDITS FONCTIONNEMENT	CRÉDITS PERSONNELS
Module WEBREPORTER Horizon	3	2,50		
SFX : administration	1	3,00		
Journée Réseau SICD-PRES de Toulouse	14	6,00		
Service de Référence en ligne : RefTracker-RefChatter	1	6,00		
Journées ABES	1	12,00		
Catalogage des ressources électroniques	1	12,00		
Recherche d'informations sur Internet (perfectionnement) : méthodologie et outils	1	6,00		
Voyage d'étude : "bibliothèques innovantes"	1	24,00		
Formation de formateurs : stratégie de formation et nouveaux outils pédagogiques	3	12,00		
Outils simples et gratuits du web pour la formation	2	12,00		
JE : Faites vos jeux	2	6,00		
Marketing des bibliothèques universitaires	1	18,00		
Nuxéo	1	2,50		
PAO : Inskape composer et mettre en place un document complexe	2	6,00		
Mener une démarche d'évaluation en bibliothèque	1	12,00		
ESR n°6 : la recherche	1	2,00		
JE : Innovation pédagogique en projets : environnement, méthodes, dispositifs	1	6,00		
COLODUS	1	2,50		
Prévenir les risques psychosociaux au sein de la fonction publique	1	6,00		

SIGB aux SGBM en passant par les ERMS, quelles évolutions pour les bu ?	1	6,00		
Mutations récentes et évolutions prévisibles de la fonction publique	2	6,00		
Rédiger son CV	1	3,00		
Valoriser les ressources numériques en BU ?	2	12,00		
Recherche experte sur le web visible et invisible	1	12,00		
RDA 2016 : formation de formateur à la Transition bibliographique	1	6,00		
Mener une veille informationnelle sur internet	2	6,00		
JE : Bibliothèques dans la ville et dans l'université	1	6,00		
ESR n°1 : enseignement supérieur et recherche	3	3,00		
ESR n°2 : organisation et fonctionnement d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche	4	3,00		
JE : partager les données de la recherche : pour qui ? Pourquoi ? Comment ?	1	4,00		
SCOUT : prise en main (messagerie, agenda ...)	14	2,00		
Animation culturelle en bibliothèque	1	3,00		
Notices autorités	1	9,00		
Brevets et propriété industrielle : principes juridiques fondamentaux et interrogation des bases de données	1	6,00		
Moodle niveau 1	2	2,00		
TOTAL	77	245,50	-	-
			SOIT 0,00 €	

NB : les formations des enseignants et enseignants-chercheurs étant couvertes par des fonds spécifiques de l'UFTMiP, ces formations n'ont généré aucun coût pour l'établissement.

QUELQUES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- › **AAE** : Attaché d'Administration de l'Etat
- › **ADAENES** : Attaché D'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- › **ADJAENES** : Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- › **AENES** : Attaché d'Administration Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- › **ALL** : Arts, Lettres et Langues
- › **APAENES** : Attaché Principal d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- › **ARE** : Aide au Retour à l'Emploi
- › **ASI** : Assistant Ingénieur
- › **ATER** : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
- › **ATRF** : Adjoint Technique de Recherche et Formation
- › **ATV** : Agent Temporaire Vacataire
- › **BIATSS** : Bibliothèques, Ingénieur, Administratif, Technique, de Service et de Santé
- › **BIBAS** : Bibliothécaire Assistant Spécialisé
- › **CE** : Classe Exceptionnelle
- › **CET** : Compte Epargne Temps
- › **CEV** : Chargé de Cours Vacataire
- › **CN** : Classe Normale
- › **CNU** : Conseil National des Universités
- › **CRCT** : Congé de Recherche et Conversion Thématique
- › **CS** : Classe Supérieure
- › **DEG** : Droit Economie Gestion
- › **DGS** : Directeur Général des Services
- › **ETPT** : Equivalent Temps Plein Travaillé
- › **GIPA** : Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat
- › **HC** : Hors Classe
- › **HCC** : Heures de Cours Complémentaires
- › **HRS** : Heures Référentiel Service
- › **IAT** : Indemnité d'Administration et de Technicité
- › **IFSE** : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise
- › **IFTS** : Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires
- › **IGE** : Ingénieur d'Etudes
- › **IGR** : Ingénieur de Recherche
- › **ISIS** : Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
- › **ITRF** : Ingénieur, Technicien de Recherche et Formation
- › **MAD** : Mis A Disposition
- › **MCF** : Maître de Conférences
- › **PFI** : Prime de Fonction Informatique
- › **PPRS** : Prime de Participation à la Recherche Scientifique
- › **PRAG** : Professeur Agrégé
- › **PRCE** : Professeur Certifié
- › **PU** : Professeur des Universités
- › **REH** : Référentiel d'Equivalences Horaires
- › **SAENES** : Secrétaire Administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- › **SFT** : Supplément Familial de Traitement
- › **SHS** : Sciences Humaines et Sociales
- › **ST** : Sciences et Technologies
- › **STAPS** : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- › **TCH** : Technicien de Recherche et Formation

DÉFINITIONS

- **Catégories** : tous les personnels de la fonction publique sont classés en 3 catégories hiérarchiques, désignées par les lettres A, B, C.
 - la catégorie A correspond aux fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction
 - la catégorie B correspond aux fonctions d'application et de mise en œuvre de procédures
 - la catégorie C correspond aux fonctions techniques et d'exécution.L'ensemble des personnels enseignants relève de la catégorie A.
- **Corps** : ensemble groupant les fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades. Les corps sont classés, selon le niveau de recrutement, en catégories A, B ou C.
- **Grade** : subdivision du corps. La hiérarchie des grades au sein du corps est fixée par les statuts.
- **Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)** : L'ETPT proratise l'ETP emploi en fonction de la durée de la période d'activité sur l'année civile.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

- **Concours** : le concours est le mode de recrutement de droit commun des fonctionnaires, consistant à opérer, sur le seul critère des capacités individuelles, une sélection entre les candidats à des emplois dont le nombre est limité. Il est soumis au principe de l'égalité d'admissibilité aux emplois publics. Il existe plusieurs types de concours :
 - **Concours externe** : ouvert aux candidats titulaires de titres ou de diplômes (à l'exception de certains concours de catégorie C) dont la liste est fixée réglementairement.
 - **Concours interne** : ouvert aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, justifiant d'une ancienneté dont la durée est fixée réglementairement et de l'appartenance à un corps, cadre emploi, ou une catégorie donnée.
 - **Recrutements sans concours** : la loi relative à la modernisation de la fonction publique a modifié l'article 22 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la fonction publique de l'Etat pour permettre le recrutement sans concours par l'accès au 1^{er} grade des corps de catégorie C.
 - **Concours réservés** : loi n° 2012 – 347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

MODALITÉS DE MOUVEMENTS DES PERSONNELS

- **Mutation** : changement d'établissement d'affectation. La mutation est subordonnée à l'existence d'un emploi vacant dans le même corps dans l'établissement d'accueil.
- **Mouvement interne** : changement de service d'affectation au sein du même établissement.
- **Détachement** : position du fonctionnaire placé en activité hors de son corps d'origine mais continuant à bénéficier, dans ce corps de ses droits à l'avancement et à la retraite.
- **Disponibilité** : position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration ou service d'origine, cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à traitement, à l'avancement et à la retraite.
- **Délégation** : position administrative propre aux enseignants-chercheurs. Les enseignants-chercheurs placés en délégation continuent à percevoir leur rémunération et à bénéficier de l'ensemble des droits attachés à la position d'activité

MODALITÉS D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

- **Avancement** : progression dans la carrière. Il existe 3 catégories d'avancement :
 - **Avancement à l'ancienneté**, appliqué à l'avancement d'échelon. L'avancement a lieu de façon continue, d'un échelon à celui immédiatement supérieur. Il se traduit par une augmentation de salaire. Le temps de passage d'un échelon à l'autre, fixé par les statuts particuliers des différents corps, peut être réduit grâce à des réductions d'ancienneté.
 - **Changement de grade** :
 - Avancement au choix, par inscription sur un tableau d'avancement,
 - Avancement par examen professionnel, appliqué à l'avancement de grade. Il doit être prévu par les statuts particuliers du corps. L'examen se fait sur épreuves (écrites et/ou orales). Le nombre de places offertes est limité.
 - **Changement de corps** :
 - Liste d'aptitude, modalités de promotion qui permet de changer de corps.

Pour les enseignants chercheurs, l'avancement de grade s'effectue au choix.

Trois possibilités :

- Une voie d'avancement dite « nationale » : le Conseil National des Universités (CNU) dispose au niveau national d'un contingent d'avancements de grade. Cette instance les attribue au choix aux agents remplissant les conditions réglementaires.
- Une voie d'avancement dite « locale » : l'établissement dispose d'un certain nombre de possibilités d'avancement de grade et ce sont les instances de l'établissement qui les attribuent aux agents remplissant les conditions réglementaires.
- Une voie d'avancement dite « spécifique » réservée aux enseignants-chercheurs assurant certaines fonctions (Président d'Université, etc...).

Pour les enseignants du second degré, la procédure d'avancement est nationale et arrêtée en Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN).

MODALITÉS DE RÉGIME INDEMNITAIRE

* INDEMNITÉS ET PRIMES DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

- **Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'enseignement supérieur (PES) :** prime versée aux enseignants-chercheurs, ATER et enseignants du 2nd degré affectés dans un établissement d'enseignement supérieur. Son montant est identique pour tous les enseignants (fixée par arrêté ministériel du 17 novembre 2010 : 1244,98 euros).
- **Prime d'encadrement doctoral et recherche :** Elle est attribuée aux enseignants chercheurs dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé et qui exercent une activité d'encadrement doctoral. Cette prime est attribuée pour une période de quatre ans renouvelable, sur dossier.
- **Prime d'administration :** prime versée au directeur de l'établissement. Son montant est fixé par décret ministériel.
- **Indemnité CNU :** versée aux membres du Conseil National des Universités (CNU).

* INDEMNITÉS ET PRIMES DES PERSONNELS BIATSS

→ Primes liées aux corps et grades des agents :

- **Prime de participation à la recherche scientifique (PPRS) :** prime versée aux personnels fonctionnaires des corps techniques de recherche et formation.
- **Indemnité d'administration et de technicité (IAT) :** prime versée aux personnels fonctionnaires des corps administratifs et des bibliothèques selon le grade des agents et leur indice de rémunération.
- **Indemnités spécifiques des personnels des bibliothèques :** les statuts des personnels des bibliothèques prévoient un certain nombre d'indemnités spécifiques : indemnités de sujétion des personnels de magasinage, prime de technicité, prime des conservateurs. Les personnels de magasinage perçoivent également l'indemnité de chaussure et de petit équipement.
- **Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) :** prime versée aux personnels fonctionnaires des corps administratifs et des bibliothèques selon le grade des agents et leur indice de rémunération.

→ Primes liées à l'exercice de fonctions ou responsabilités particulières :

- **Prime de fonction informatique (PFI) :** versée uniquement aux ingénieurs et techniciens affectés à un centre informatique de traitement de l'information. Son montant est variable selon le grade, la fonction et l'ancienneté de l'agent dans sa fonction.
- **Indemnité de caisse et de responsabilité :** versée à l'agent comptable de l'établissement.
- **Indemnité de régie :** indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.

- **Indemnité pour activités de formation continue :** Les personnels qui, en dehors de leur activité principale, sont soit responsables de l'organisation des actions de formation continue, soit chargés de la gestion financière et comptable de ces actions, peuvent être rémunérés au moyen d'indemnités pour travaux supplémentaires établies annuellement et calculées en fonction de volume des activités de formation continue de l'établissement, selon des modalités arrêtées par le ministre chargé du budget et le ministre de l'éducation nationale.

MODALITÉS DE TEMPS DE TRAVAIL

- **BIATSS :** La législation prévoit un temps de travail de 1 607 heures maximum. Les jours de congés dépendent de la quotité de temps de travail. Le temps incomplet est un temps de travail choisi par l'administration en fonction de ses besoins, alors que le temps partiel est un temps de travail choisi par l'agent. L'agent recruté à temps incomplet ne peut obtenir une modification de sa quotité de temps de travail que par un avenant à son contrat.
- **ENSEIGNANTS :** l'arrêté du 31 juillet 2009 approuve le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier au corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences. La nouveauté est que le service d'un enseignant-chercheur ne se calcule plus seulement sur la base du temps passé devant les étudiants mais inclut aussi des activités répertoriées dans le référentiel validé par l'établissement (pédagogie, recherche, administration).





Institut National
Universitaire
Champollion

Institut National Universitaire Champollion
Place de Verdun
81012 Albi Cedex 9 – France
+33 (0)5 63 48 17 17

www.univ-jfc.fr